

# LEMKIN s'est retourné dans sa tombe

**L**e panorama qu'offre, à Paris, une courte pause sur le pont des arts est, par temps clair, époustoufflant. Observer la capitale des lumières, au coucher du soleil, depuis cette passerelle en fonte jetée entre le somptueux édifice de l'Institut de France et la cour carrée de l'imposant Palais du Louvre, est un privilège bien parisien. Un de ceux que la révolution française, faisant à ses moments aussi preuve de noblesse, aura galamment réservé aux habitants de la capitale.

Vers 1670, tandis que, du côté rive gauche de la Seine, venait d'être bâti l'Institut de France destiné à héberger l'Académie française fondée par le Cardinal de Richelieu sous le règne de Louis XIII, son successeur – le Roi soleil – s'apprêtait à en quitter la rive droite, laissant le Louvre pour Versailles où, un siècle plus tard, dans la nuit du 4 août 1789, allait être signé un décret abolissant les droits féodaux. La fin des privilèges ! L'assemblée nationale constituante rédigea alors une déclaration des principes fondamentaux à partir desquels allait être établie une nouvelle constitution. Fin août 1789 fut rendue publique une dernière ordonnance royale : la *Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen* qui inspirera, un siècle et demi plus tard, la *Déclaration universelle des droits de l'Homme*.

## Serge Farnel

---

Serge Farnel est journaliste et écrivain. Il couvre et analyse, depuis plusieurs années, l'évolution des relations franco-rwandaïses au cours de la période post-génocidaire. A paraître prochainement : *Un étendard sanglant à laver.*

Or c'est parce que cette dernière a été, il y a soixante ans jour pour jour, adoptée à Paris par l'assemblée générale des Nations unies que je me rends, ce 10 décembre 2008, sur le pont des arts qui, à 18 heures, est assailli par une foule venue s'y rassembler à l'appel d'*Amnesty international*. Jane Birkin, Pauline Croze, Lilian Thuram, Diams ainsi que Marc Lévy, y lisent tour à tour des articles de la *Déclaration* que nous sommes venus célébrer.

19 heures. La soirée est chargée en commémorations. Dans une heure, le chef du Quai d'Orsay, Bernard Kouchner, dévoilera au Palais de Chaillot la plaque commémorative du 60<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption, par cette même assemblée générale des Nations unies, de la *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*. Une convention adoptée le 9 décembre 1948 sous l'impulsion du polonais Raphaël Lemkin, l'inventeur du néologisme *génocide*. La soirée s'annonce donc « droits de l'homme et génocide ».

A l'occasion des auditions à Kigali de la commission rwandaise sur l'implication de la France dans le génocide des Tutsi, chaque témoignage était précédé d'une lecture faite en kinyarwanda par son président, Jean de Dieu Mucyo, d'un texte expliquant, à l'attention des témoins, la raison d'être de la commission devant laquelle ils s'apprêtaient à déposer. Ce texte étant toujours le même, j'avais fini par prendre l'habitude de ne mettre mes écouteurs m'assurant la traduction en français qu'au terme de sa lecture. Aussi entendais-je, avant chaque audition, le même flot de paroles en kinyarwanda duquel un seul mot français finissait toujours par émerger : le mot *génocide*. Tandis que je fais face à l'Institut de France, je me dis que l'Académie française a bien dû, un jour, valider ce néologisme. Ainsi, si la France a fini par le digérer, tel ne me semble pas avoir été le cas du Rwanda.

La lumière a baissé, laissant le soin aux projecteurs d'éclairer avec douceur l'Institut de France ainsi magnifiquement mis en scène. L'Académie française, qui a pour tâche de normaliser la langue française, est le véritable temple de la francophonie, si bien que me reviennent en mémoire les propos que m'a tenu, deux ans plus tôt à Kigali, l'ancien chef de la diplomatie rwandaise : « On nous a massacrés au nom de la francophonie ! » avaient alors été les paroles de Charles Murigande. Je n'aurais donc pas eu à patienter une heure avant d'être placé à nouveau face à la question du génocide des Tutsi du Rwanda qui s'impose ici même, du côté rive gauche de la passerelle des arts.

Il est vrai que la crainte des conseillers militaires de François Mitterrand de voir la France perdre son influence en Afrique au profit des Anglo-saxons n'aura pas été étrangère à son obstination consistant à soutenir un régime qui, fut-t-il génocidaire, restait *de facto* celui qui s'opposait à l'avancée des rebelles en provenance de l'Ouganda anglophone.

La France s'embarqua alors dans une aventure dans laquelle elle allait perdre son âme. Elle qui n'avait pourtant jamais colonisé le Rwanda ! C'est le colonisateur belge qui y instrumentalisa le premier l'ethnicité en séparant, à des fins politiques, les Hutu des Tutsi selon des critères physiques arbitraires. Ainsi s'était-il appuyé sur la minorité tutsi qu'il considérait alors être celle la plus apte à diriger le pays. Mais à compter de l'instant où ses protégés revendiquèrent leur indépendance, les Belges les remplacèrent, à la tête de l'Etat, par les Hutu, habillant la manœuvre d'une légitimation se résumant ainsi : les Hutu font leur révolution sociale ! Et qu'importe que ladite révolution se soit, dans les années 60, accompagnée de pogroms anti-tutsi ! N'avait-on pas débité des têtes d'aristocrates pendant la révolution française ?

Trente ans plus tard, faute d'arrangement politique, les exilés tutsi tentèrent de revenir au pays par la force, s'opposant à une armée rwandaise au secours de laquelle vola aussitôt l'armée française. Et c'est en recyclant au Rwanda la tranche révolutionnaire de l'Histoire de France que furent légitimées, aux yeux des soldats tricolores, les terribles violences anti-Tutsi de la « révolution sociale » des Hutu. A défaut toutefois de promouvoir l'égalité entre les hommes, n'allait être importé au Rwanda des principes fondateurs de la France républicaine que celui de la guillotine, certes remis au goût du jour : la machette comme seul avenir proposé aux **aux tutsi de l'intérieur et des obus de mortier pour ceux de l'extérieur** désireux d'en finir avec l'arbitraire de l'exil.

20 heures. Palais de Chaillot. Kouchner s'apprête à dévoiler la plaque commémorative portant le nom de Raphaël Lemkin. Un peu plus tôt, le chef du Quai d'Orsay a déclaré regretter d'avoir créé le Secrétariat aux droits de l'Homme, arguant qu'« il y a contradiction permanente entre les droits de l'Homme et la politique étrangère d'un Etat », ajoutant : « même en France ». Une dernière précision qui en dit long sur un paradoxe bien français. Car ce que Kouchner suggérerait ainsi, c'est que la France, forte de sa *Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen*, était bien la dernière dont on eût pu suspecter qu'elle ne la respectât pas. Et ladite déclaration de servir donc, malgré elle, à couvrir ce qu'elle dénonce ! Ce n'était pas « même en France » qu'il aurait fallu préciser mais « surtout en France ». Ainsi en fut-il de sa responsabilité dans le génocide des Tutsi qui, en aucun cas, ne saurait être soluble dans celle de la communauté internationale.

Il n'est pas impossible que Raphaël Lemkin se soit d'ailleurs retourné dans sa tombe au moment où Kouchner, qui osa, en janvier 2008, déclarer qu'« on ne savait pas ce qui se passait » pendant le génocide des Tutsi, dévoila la plaque portant son nom.

Avant d'arriver sur le pont, je venais de prendre connaissance de la campagne

de sensibilisation de l'association *Reporters Sans Frontières* (RSF), découvrant, à l'extérieur des kiosques, des affiches indiquant comme slogan : « Informer tue ». Certes. Mais désinformer ne tue pas moins. A l'instar de Bernard Kouchner, l'ancien correspondant de RSF au Rwanda, Guy Theunis, avait certes informé, pendant le génocide, de l'existence de massacres. Mais en omettant volontairement de préciser qui en étaient les auteurs (l'Etat génocidaire) et les victimes (les Tutsi), il s'était bien gardé de fournir les moyens à cet autre « machin » qu'est la communauté internationale de faire cesser le génocide des Tutsi. Lui non plus ne savait pas ce qui se passait ?

Et qu'en est-il, par ailleurs, de l'Etat-major français ? L'amiral Jacques Lanxade, chef d'Etat-major aux armées pendant le génocide, aura, le 7 août 2008, eu l'outrecuidance de soutenir, sur les ondes de RFI, n'avoir, pendant le déroulement de l'opération *Amaryllis* d'évacuation des ressortissants français, eu « aucune indication de massacres ». L'état-major français savait pourtant pertinemment ce qui se passait pour l'avoir lui-même consigné dans son ordre d'opération. Pire ! Le commandant de ladite opération fit état, dans son compte rendu, d'une consigne donnée par l'Etat-major de faire en sorte que les médias ne se rendent pas compte que les soldats français n'intervenaient pas dans les massacres qui se déroulaient alors devant eux. Des massacres qu'il savait être le génocide des Tutsi.

La révélation de ce document par l'auteur, fait aujourd'hui l'objet d'une procédure intentée par le ministère français de la Défense. Or la seule chose qui puisse justifier sa volonté de faire oublier ce document est de cacher cette consigne qui viole impunément la *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*, en ce qu'elle prouve une non-assistance intentionnelle à peuple en cours de génocide. C'est pour cette raison que l'auteur a, dans le cadre de ladite procédure, été interrogé, le 5 janvier 2009, cinq heures durant, par la DCRI (regroupement récent des RG et de la DST). Or il n'y a pas, dans cette affaire, de question de sûreté d'Etat. Il n'y a que la volonté de cacher un des indices d'une collusion franco-génocidaire qui s'est faite à l'insu et au nom des citoyens français.

La foule quitte maintenant peu à peu la passerelle métallique en direction de l'Institut de France ou bien du Louvre. Au loin m'apparaît le haut de Notre-Dame. Que ma ville est jolie et mérite qu'on se batte pour elle.